



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 55260

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la reconnaissance du franco-provençal parfois appelé savoyard, comme langue par l'Etat italien. Il rappelle que cette langue était pratiquée dans les départements savoyards, le Val d'Aoste et le Piémont et souhaite donc savoir si le Gouvernement entend donner à cette langue régionale le même statut qu'en Italie par une reconnaissance officielle permettant ainsi que cet élément du patrimoine d'une partie des Français soit ainsi conservé et que l'apprentissage puisse en être effectué de manière optionnelle dans le système éducatif.

Texte de la réponse

La préservation et la transmission des patrimoines culturels et linguistiques des régions françaises constitue une des missions du système éducatif à laquelle le ministre de l'éducation nationale accorde la plus grande attention. Si le franco-provençal présente, dans son vocabulaire, dans sa syntaxe - au demeurant de manière limitée -, ainsi que dans sa phonétique, des formes propres, celles-ci ne peuvent être considérées comme des éléments d'une langue spécifique. En outre, le caractère quasi exclusivement oral que revêt son utilisation dans son aire géographique et l'absence de références littéraires le concernant ne sauraient placer le franco-provençal dans la catégorie des langues bénéficiant des dispositions de la loi Deixonne qui disposent, quant à elles, d'un système autonome de références linguistiques, littéraires et culturelles. Pour cette raison, il n'est pas envisagé d'inscrire son apprentissage, y compris sous la forme d'un enseignement optionnel, dans les différentes étapes de la scolarité. En revanche, par sa nature même de langue d'oïl, représentant une évolution du français, la dimension propre au franco-provençal peut être prise en compte dans le cadre et en relation avec l'étude du français dont ce parler n'est qu'une des formes régionales.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55260

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 décembre 2000, page 6936

Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5186